



Rachat de soulte lors d'une succession

Par **Samsara1**, le **22/10/2020** à **17:16**

Bonjour, je voudrais savoir s'il est possible de faire un rachat de soulte lors d'une succession à deux, comme une indivision, ou si cette opération ne peut se faire que par un seul héritier.

Je m'explique ma sœur et moi-même voudrions « racheter » le terrain incluant la maison de nos parents, et dédommager les autres héritiers.

Je souhaiterais également savoir à quel moment je ou nous devons émettre cette demande, est-ce lors de la réunion de tous les héritiers chez le notaire ?

Et si nous devons ou pouvons le faire ensemble, faut-il que nous fassions une SCI ?

Vous remerciant par avance de votre retour, très cordialement

Par **youris**, le **22/10/2020** à **18:45**

bonjour,

vous n'indiquez pas de quelle succession il s'agit ?

vos 2 parents sont-ils décédés ?

Rien ne vous oblige à constituer une SCI, vous pouvez acheter ce bien en indivision avec votre soeur.

une soulte est une somme d'argent que vous devez verser pour rendre égalitaire un partage inégalitaire.

le plus simple, c'est de voir le notaire en charge de cette succession ainsi que les héritiers concernés.

salutations

Par **Samsara1**, le **22/10/2020** à **20:42**

Effectivement mon père est décédé il y a 15 ans et ma mère en début d'année.

Merci pour vos réponses claires.

Bonne soirée